

10^e anniversaire du Centre européen des langues vivantes

Allocution de M^{me} Maud de Boer-Buquicchio, Secrétaire Générale adjointe du Conseil de l'Europe

Graz, 16 septembre 2005

Mesdames et Messieurs,

« Le pire destin du poète est d'être admiré sans être compris » a écrit Jean Cocteau dans *Le Rappel à l'ordre*. Nous pouvons certes admirer la poésie traduite mais le sens profond et l'émotion véritable surgissent seulement de l'original.

La langue est essentielle non seulement pour comprendre la poésie mais aussi pour que les hommes se comprennent entre eux. Les architectes de la reconstruction européenne après la guerre se sont très vite rendus compte que plus les Européens connaissaient de langues et s'intéressaient à d'autres cultures, plus ils avaient de chances de vivre harmonieusement ensemble.

Cette idée apparaissait déjà dans la Convention culturelle européenne de 1954. Les dispositions de la Convention en matière de langues sont simples mais ont de profondes implications : les Etats s'engagent à promouvoir l'enseignement et l'apprentissage de leur langue respective. C'est à partir de ce point de départ très simple que se sont développés les travaux sur les langues menés dans le cadre du Conseil de l'Europe ces cinquante dernières années : les Etats parties à la convention (qui sont aujourd'hui quarante-huit) ont participé à plusieurs programmes d'enseignement des langues à partir des années 60 à Strasbourg, c'est à Graz qu'ils se réunissent depuis dix ans. Nos programmes internationaux ont servi de tremplin pour promouvoir l'innovation et favoriser la coopération entre les décideurs et les praticiens dans toute l'Europe.

Je n'ai pas besoin de rappeler à un public de spécialistes les résultats de cette coopération, qui comprennent une série de recommandations et d'instruments d'action conçus pour renforcer la diversité linguistique, défendre les droits linguistiques, approfondir la compréhension mutuelle, consolider la citoyenneté démocratique et maintenir la cohésion sociale.

Le Centre européen des langues vivantes, dont le siège se trouve dans cette magnifique ville de Graz, est l'un de ces résultats et permettez-moi de le dire, l'une des réalisations les plus heureuses de cette coopération. Je salue la clairvoyance de nos amis autrichiens qui sont nombreux à être présents ici aujourd'hui et qui se sont rendus compte de l'importance que les langues joueraient dans la nouvelle constellation de l'Europe après la chute du mur de Berlin, qui ont compris l'intérêt de consacrer une structure permanente à l'amélioration de l'enseignement et de l'apprentissage des langues, et qui ont redoublé d'énergie et se sont mobilisés pour donner corps à l'idée, avec le soutien des premiers Etats membres du Centre, et notamment de la France.

Le Conseil de l'Europe est reconnaissant à l'Autriche de poursuivre dans cette voie et sait gré au ministère fédéral de l'Education, au land de Styrie et à la ville de Graz d'avoir financé l'infrastructure du Centre, initiative tripartite sans précédent, et également à l'association autrichienne EFSZ de le gérer.

L'accord partiel CELV qui comptait à l'origine huit Etats membres, en compte aujourd'hui trente-trois et je me félicite d'apprendre que le Centre fait bon accueil aux autres pays qui souhaitent participer aux activités lorsque cela est possible. Il va sans dire que les avantages d'apprendre des langues ne se limitent pas à une partie de l'Europe uniquement et c'est pourquoi j'encourage vivement les autres pays à adhérer à l'Accord partiel. L'augmentation du nombre des membres sera d'autant plus importante que le Centre contribuera à appliquer les décisions du Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement du Conseil de l'Europe que les Etats membres ont tenu en mai dernier, en particulier celles relatives à la citoyenneté démocratique et au dialogue interculturel.

La création du Centre a été inspirée par la nécessité de favoriser la transmission des instruments et politiques élaborés à Strasbourg dans les écoles des Etats membres. Ainsi,

conformément à son statut, le Centre se spécialise dans la diffusion de bonnes pratiques et la promotion de l'innovation en matière d'enseignement des langues, notamment en formant des multiplicateurs et en développant des réseaux de spécialistes dans ce domaine.

Pour être efficace, le Centre doit enregistrer des résultats concrets, faciles à comprendre et à appliquer par les praticiens de l'enseignement des langues au niveau national. Le Centre y est parvenu grâce à une quarantaine de publications de qualité et à l'expérience directe de plus de 5 500 participants qui prennent part à ses activités depuis le début. Ils repartent chez eux avec une expérience qu'ils transmettent ensuite à leurs collègues.

C'est ainsi que parmi les enseignants de langues en Europe, le nom de Graz est devenu synonyme de bonnes pratiques en matière d'enseignement des langues et le CELV jouit d'une réputation sans égale en tant que centre d'excellence. Les partenaires du Centre sont des personnes exigeantes dont les professions sont aussi exigeantes. Il ne fait pas de doute que le Centre doit sa réputation à son dévouement.

Pour conclure ce bref retour dans le passé, je suis consciente de la dette que le Conseil a envers John Trim, qui a prodigué ses précieux conseils pendant des dizaines d'années. Je saisis l'occasion qui m'est ainsi offerte de le remercier de sa contribution exceptionnelle.

En ce jour anniversaire, nous ne nous félicitons pas seulement des succès passés du CELEV. Le Centre européen des langues modernes a, à juste, titre choisi d'organiser ses festivités dans le contexte d'un atelier ouvert sur l'avenir, qui examinera les besoins des professeurs de langues de demain.

Nous regardons donc vers l'avenir : après bien des années de croissance et de consolidation, le CELV arrive maintenant à maturité, maturité qui doit se refléter dans le contenu de son troisième programme à moyen terme qui débute en 2008. Ce programme doit prendre en compte les priorités définies par le récent Sommet tout en restant fidèle aux deux principales missions du Centre :

La première est « *la mise en oeuvre de politiques linguistiques* ». Vaste et formidable mission!! Il est clair que le Centre a un rôle essentiel à jouer pour concrétiser les moyens d'action et les instruments mis au point à Strasbourg. Les projets actuels du Centre sur la mise en _uvre du Portfolio européen des langues sont un bon exemple du rôle indispensable qu'il peut jouer en aidant ses Etats membres dans les efforts qu'ils déploient pour améliorer la qualité de l'apprentissage et de l'enseignement des langues. Je me réjouis des nouvelles initiatives qui iront dans ce sens.

La deuxième mission définie par le statut du centre est « *la promotion des innovations dans le domaine de l'apprentissage et de l'enseignement des langues* ». Le Centre doit ainsi rester un laboratoire d'idées nouvelles, au champ d'action assez large pour répondre aux besoins de ceux qui étudient des méthodes créatives ou qui élaborent des instruments novateurs en matière d'enseignement des langues. Il importe donc que les procédures utilisées pour choisir les activités de ces programmes soient suffisamment flexibles pour permettre au Centre de se saisir rapidement des questions importantes lorsqu'elles se présentent.

Le dernier commentaire que je souhaite faire concerne la place du Conseil de l'Europe dans l'espace institutionnel européen et, naturellement, sa coopération avec l'Union européenne. L'Année européenne des langues en 2001 a donné lieu à une série d'initiatives qui ont renforcé nos relations. Notre souci est d'éviter tout risque de double emploi dans nos programmes linguistiques et nous nous efforcerons naturellement de favoriser notre complémentarité et nos synergies dans ce domaine.

Nous connaissons bien la valeur ajoutée du CELV qui est devenue la marque de fabrique du centre :

- les travaux menés en collaboration par des équipes internationales d'experts
- les activités ciblées auxquelles participent des praticiens de la grande Europe
- l'accent mis sur des approches concrètes et fondées sur les résultats
- la participation de multiplicateurs choisis pour les positions stratégiques qu'ils occupent dans les Etats membres.

MAIS, à cela s'ajoute un ingrédient secret. Seuls ceux qui ont la chance de travailler avec le CELV le connaissent : les compétences et la grande expérience - tant au niveau du contenu que de la pédagogie - du personnel du centre. Les collaborateurs du CELV savent, en participant au programme, qu'ils seront conseillés, assistés et soutenus ... et même réprimandés s'ils s'éloignent du droit chemin ! C'est ce qui fait du CELV un lieu unique dans le monde de l'enseignement des langues.

Je souhaite conclure en félicitant toutes les personnes dont les efforts passés et présents ont créé et entretenu cet outil merveilleux, qui l'ont animé et qui ont permis à de si nombreuses personnes de connaître « l'expérience de Graz ».

Nous vivons dans un monde où nous devons toujours faire plus et faire mieux. Pour une fois, arrêtons-nous pour apprécier l'ouvrage accompli et disons : « Vous avez fait du bon travail ! ».